



## DECISION ADMINISTRATIVE

N° 115/2022/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Objet :**

**Convention de mise à disposition  
Profession sport 38**

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure**, avec l'association Profession Sport 38, sise 7 rue de l'Industrie, 38320 EYBENS, représentée par Monsieur Lucien Brunetti, dans la cadre des animations de « l'été dans les parcs ».

- la convention de mise à disposition n° CC – 17227 d'une intervenante diplômée d'état Yoga pour enfant et du matériel nécessaire, les mardis 26 juillet et 9 août, les mercredis 20 et 27 juillet et 3, 10 et 24 août, les samedis 23, 30 juillet et 27 août 2022, pour un montant total de 1680 Euros (mille six cent quatre-vingt Euros)

**De signer** la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 11 juillet 2022

**Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire  
Guy GENET**

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.*

